Fongicide contre le mildiou de la pomme de terre et le mildiou de la vigne*

PHILAGRO
INNOVER EN CONFIANCE

akolit®

CONDITIONNEMENT(S)

Emballages

5 L (x 4)

Palette

5 L : 800 L

EMB : NISSAN Chemical Corporation

FICHE D'IDENTITE

Composition

200 g/l d'amisulbrom (ISO)** (17,7% p/p)

Formulation

SC - suspension concentrée

Autorisation de Mise sur le Marché

n°2140179

Détenteur de l'Autorisation de Mise sur le Marché et distributeur

PHILAGRO France – SAS au capital de 9 912 500 € - RCS Lyon B 389 150 582 - Parc d'Affaires de Crécy – 10A rue de la Voie Lactée – 69370 Saint-Didier-au-Mont-d'Or – Tél. 04 78 64 32 64 – Fax 04 72 53 04 58.

® Marque déposée Philagro France

*Consulter les usages autorisés dans le livret

**Substance active de NISSAN Chemical Corporation

Consulter le livret avant toute utilisation.

Interdiction de réutiliser l'emballage

RESERVE A UN USAGE EXCLUSIVEMENT PROFESSIONNEL

INFORMATIONS REGLEMENTAIRES

ATTENTION

H351: Susceptible de provoquer le cancer.

H410: Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

EUH401: Respectez les instructions d'utilisation afin d'éviter les risques pour la santé humaine et l'environnement.

P273: Éviter le rejet dans l'environnement.

P280: Porter des gants de protection/des vêtements de protection/un équipement de protection des yeux/du visage.

P308+P313: EN CAS d'exposition prouvée ou suspectée : consulter un médecin.

P391: Recueillir le produit répandu.

Délai de rentrée : 48 heures.

SP1: Ne pas polluer l'eau avec le produit ou son emballage. (Ne pas nettoyer le matériel d'application près des eaux de surface. /Eviter la contamination via les systèmes d'évacuation des eaux à partir des cours de ferme ou des routes).

SPe3: Pour protéger les organismes aquatiques, respecter une zone non traitée par rapport aux points d'eau de 5 mètres en vigne et respecter une zone non traitée comportant un dispositif végétalisé permanent de 5 mètres en pomme de terre.

Fiche de Données de Sécurité disponible sur simple appel au 04 78 64 32 18 ou sur internet : www.quickfds.com

EN CAS D'URGENCE

Composer le 0 800 21 01 55, le 15 ou le 112 ou contacter le centre anti-poison le plus proche

PRODUITS POUR LES PROFESSIONNELS : UTILISEZ LES PRODUITS PHYTOPHARMACEUTIQUES AVEC PRECAUTION. AVANT TOUTE UTILISATION, LISEZ L'ETIQUETTE ET LES INFORMATIONS CONCERNANT LE PRODUIT.

PREMIERS SECOURS

S'éloigner de la zone dangereuse. En cas de contact/d'exposition/d'ingestion, si les symptômes persistent ou en cas de malaise, obtenir un avis médical sans délai (médecin, SAMU (15) ou centre antipoison) et présenter l'étiquette et/ou la Fiche de Données de Sécurité.

En cas de contact cutané : enlever tout vêtement souillé, laver avant de le réenfiler. Rincer immédiatement et abondamment la peau sous l'eau du robinet.

En cas de projection dans les yeux : rincer immédiatement pendant 15 à 20 minutes sous un filet d'eau paupières ouvertes et écartées du globe oculaire. Ne pas faire couler vers l'œil non atteint.

En cas d'inhalation : mettre la personne à l'air frais et au repos.

En cas d'ingestion : rincer immédiatement la bouche avec de l'eau. Ne pas faire vomir sans avis médical.

En cas d'intoxication animale : contactez votre vétérinaire.

DESCRIPTIF DU PRODUIT

Mode d'action

L'**amisulbrom (ISO)** appartient à la famille chimique des sulfonamides. Il interfère dans le mécanisme de respiration des mitochondries en inhibant le complexe III dans la chaîne de transport des électrons. Son originalité réside dans le fait qu'il se fixe sur la face interne du cytochrome b. Mode d'action: QiI (Quinone inside Inhibitors), groupe C4 du FRAC.

L'**amisulbrom (ISO)** agit à différentes étapes du cycle de vie du mildiou, sur la libération, la migration et la germination des zoospores.

Tableau des usages autorisés

Traitement des parties aériennes

Cultures	Cibles	Dose	DAR	Nombre maximum d'applications	ZNT Aqua ZNT Terrestre
Pomme de terre	Mildiou	0.5 l/ha	7 jours	6 /an Pas plus de 3 applications consécutives.	5 m (dont DVP 5 m) -
Vigne	Mildiou	0.375 l/ha	28 jours	2 /an	5 m -

PHILAGRO France ne préconise l'utilisation de ce produit que sur les cultures et cibles mentionnées ci-dessus et, à ce titre, décline toute responsabilité concernant son utilisation aux autres usages prévus par le catalogue des usages en vigueur.

Limites maximales de résidus : se reporter aux LMR définies au niveau de l'Union Européenne, consultables à l'adresse : http://ec.europa.eu/food/plant/pesticides/eu-pesticides-database

RECOMMANDATIONS D'EMPLOI

Conditions d'application

Pomme de terre

En applications préventives, sur végétation stabilisée de la pomme de terre, pour protéger le feuillage, ou en fin de cycle pour limiter les contaminations sur tubercules.

Renouveler les applications tous les 7 jours (le renouvellement peut être retardé à 10 jours en cas de faible pression de mildiou).

Ne pas traiter plus de six fois dans la saison avec une spécialité à base d'amisulbrom (pas plus de 3 applications consécutives).

Traiter avec une quantité d'eau suffisante afin d'assurer une bonne couverture de la végétation. Ajuster la quantité d'eau au volume de végétation à traiter (200 à 400 l/ha).

Ce fongicide, associé à une huile insecticide, peut engendrer des symptômes de phytotoxicité.

Philagro ne recommande pas l'association **AKOLIT** + huile.

Vigne

AKOLIT doit être appliqué préventivement, avant les contaminations.

Il peut s'utiliser pendant toute la période de risque communiquée par les Bulletins de Santé du Végétal.

Veiller à une couverture soignée de la végétation en traitant chaque face du rang de vigne.

AKOLIT s'utilise à la dose de 0,375 l/ha, systématiquement en association avec un fongicide anti-mildiou utilisé à une dose efficace, afin de prévenir l'éventuelle apparition des populations résistantes.

Renouveler la protection anti-mildiou selon un intervalle indicatif de 10 à 12 jours, en resserrant la cadence en cas de forte pression, de croissance rapide de la vigne ou de lessivage.

Pour limiter le développement de résistances à la substance active amisulbrom, le nombre d'applications de ce produit ou d'un autre produit contenant de l'amisulbrom sur vigne est limité à 2 applications maximum par an.

Précautions d'emploi

Pendant l'application

- Eviter tout contact avec la peau et les yeux.
- Ne pas traiter en présence de vent.
- Ne pas respirer les vapeurs, ni le brouillard de pulvérisation.
- Ne pas pulvériser à proximité des points d'eau (mares, cours d'eau, fossés...).
- Ne pas souffler dans les buses pour tenter de les déboucher.

Après l'application

Immédiatement après l'application, nettoyer les équipements de protection, se laver les mains à l'eau savonneuse, prendre une douche et changer de vêtements.

Mélanges extemporanés et compatibilités

Seuls les mélanges extemporanés autorisés peuvent être utilisés. Tout mélange doit être préalablement testé.

Préparation de la bouillie

1) Remplir d'eau propre la cuve du pulvérisateur aux deux tiers de la quantité souhaitée.

2) Mettre en route l'agitation et la maintenir pendant toute la durée de la mise en œuvre du traitement.

3) Introduire la quantité nécessaire de produit dans le pulvérisateur.

4) Compléter le niveau d'eau.

5) Rincer l'emballage (3 fois) et le rendre inutilisable.

6) En cas d'emballage incomplètement utilisé, le refermer et le stocker en lieu sûr.

Cultures de remplacement

L'agriculteur doit conduire la culture de remplacement selon les bonnes pratiques agricoles en tenant compte, sous sa responsabilité, de tous les facteurs particuliers concernant l'exploitation, tels que la nature du sol, les conditions météorologiques, les méthodes culturales, les variétés végétales ; il doit utiliser les techniques permettant à la culture de remplacement de bénéficier des meilleures conditions de croissance.

Nos recommandations tiennent compte des informations disponibles à la date de fabrication du produit.

PREVENTION ET GESTION DE LA RESISTANCE

L'utilisation répétée, sur une même parcelle, de préparations à base de substances actives de la même famille chimique ou ayant le même mode d'action, peut conduire à l'apparition d'organismes résistants. Pour réduire ce risque, l'utilisateur doit raisonner en premier lieu les pratiques agronomiques et respecter les conditions d'emploi du produit. Il est conseillé d'alterner ou d'associer, sur une même parcelle, des préparations à base de substances actives de familles chimiques différentes ou à modes d'action différents, tant au cours d'une saison culturale que dans la rotation. En dépit du respect de ces règles, on ne peut pas exclure une altération de l'efficacité de cette préparation liée à ces phénomènes de résistance. De ce fait, PHILAGRO France décline toute responsabilité quant à d'éventuelles conséquences qui pourraient être dues à de telles résistances.

Pour la vigne, il est recommandé de suivre les limitations d'emploi des substances actives par groupe chimique préconisées par la Note technique commune pour la gestion de la résistance aux fongicides utilisés pour lutter contre les maladies de la vigne.

MISE EN OEUVRE REGLEMENTAIRE ET BONNES PRATIQUES

Stockage du produit

Conserver le produit uniquement dans son emballage d'origine, dans un local phytopharmaceutique conforme à la réglementation en vigueur et fermé à clé, à l'abri de l'humidité, du gel, dans un endroit frais, aéré et ventilé, à l'écart des aliments et boissons, y compris ceux pour animaux. Conserver hors de la portée des enfants et des personnes non autorisées.

Conserver à une température supérieure à -5 °C.

Protection de l'opérateur et du travailleur

Se laver les mains après toute manipulation/utilisation/intervention dans une parcelle préalablement traitée.

Ne pas manger, boire, téléphoner ou fumer lors de l'utilisation du produit.

Application sur pomme de terre

Caractéristiques des EPI ▼		PROTECTION DE L'UTILISATEUR PENDANT LES PHASES DE : MÉLANGE/ CHARGEMENT	APPLICATION AVEC : PULVÉRISATEUR – TRACTEUR AVEC CABINE	APPLICATION AVEC : PULVÉRISATEUR – TRACTEUR SANS CABINE	APPLICATION AVEC : PULVÉRISATEUR À DOS ou LANCE TENUE A LA MAIN	NETTOYAGE	PROTECTION DU TRAVAILLEUR
GANTS EN NITRILE réutilisables (certifiés EN 374-3) ou à usage unique (certifiés EN 374-2)		Réutilisables	À usage unique (portés et stockés à l'extérieur de la cabine)	À usage unique	Réutilisables	Réutilisables	
EPI VESTIMENTAIRE conforme à la norme NF EN ISO 27065		EPI vestimentaire ET EPI partiel			EPI vestimentaire ET EPI partiel	EPI vestimentaire ET EPI partiel	
EPI PARTIEL tablier ou blouse à manches longues catégorie III type PB3 certifié EN14605+A1							
LUNETTES ou ECRAN FACIAL certifiés EN 166:2002 (CE, sigle 3)							
BOTTES certifiées EN 13 832-3:2006							

Application sur vigne

Caractéristiques des EPI ▼		PROTECTION DE L'UTILISATEUR PENDANT LES PHASES DE : MÉLANGE/ CHARGEMENT	APPLICATION AVEC: PULVÉRISATEUR ; PULVÉRISATION VERS LE HAUT – TRACTEUR AVEC CABINE	APPLICATION AVEC: PULVÉRISATEUR ; PULVÉRISATION VERS LE HAUT – TRACTEUR SANS CABINE	NETTOYAGE	PROTECTION DU TRAVAILLEUR
GANTS EN NITRILE réutilisables (certifiés EN 374-3) ou à usage unique (certifiés EN 374-2)		Réutilisables	À usage unique (portés et stockés à l'extérieur de la cabine)	À usage unique	Réutilisables	Réutilisables
EPI VESTIMENTAIRE conforme à la norme NF EN ISO 27065		EPI vestimentaire ET EPI partiel			EPI vestimentaire ET EPI partiel	
EPI PARTIEL tablier ou blouse à manches longues catégorie III type PB3 certifié EN14605+A1						
COMBINAISON DE PROTECTION CHIMIQUE catégorie III type 3 ou 4 certifiée EN 14605+A1:2009				Type 4 avec capuche		

Rapporter les équipements de protection individuelle (EPI) usagés dans un sac translucide à votre distributeur partenaire ECO EPI ou faire appel à une entreprise habilitée pour la collecte et l'élimination de produits dangereux.

Nettoyage du pulvérisateur et gestion des fonds de cuve

Avant le traitement, vérifier que le matériel d'application et de préparation de la bouillie est propre, exempt de tout résidu d'application précédente. Certains produits nécessitent un nettoyage selon une procédure particulière (se référer aux consignes du fabricant).

Après l'application du produit, l'intégralité de l'appareil (cuve, rampe, circuit, buses…) doit être rincée à l'eau claire. Le rinçage du pulvérisateur, l'épandage ou la vidange du fond de cuve et l'élimination des effluents doivent être réalisés conformément à la réglementation en vigueur.

Elimination du produit, de l'emballage

Le réemploi de l'emballage est interdit. Lors de l'utilisation du produit, bien vider et rincer le bidon à 3 reprises à l'eau claire en veillant à verser l'eau de rinçage dans la cuve du pulvérisateur. Apporter les emballages ouverts, rincés et égouttés à votre distributeur partenaire d'A.D.I.VALOR ou à un autre service de collecte spécifique.

Pour l'élimination des produits non utilisables, conserver le produit dans son emballage d'origine. Apporter à votre distributeur partenaire d'A.D.I.VALOR ou faites appel à une entreprise habilitée pour la collecte et l'élimination des déchets dangereux.

En cas de déversement accidentel

Se protéger (équipements de protections individuels) et sécuriser la zone.

Prévenir les pompiers (18 ou 112) en cas de danger immédiat pour l'environnement que vous ne pouvez gérer avec vos propres moyens.

Collecter tout ce qui a pu être en contact avec le produit, terre souillée incluse.

Nettoyer le site et le matériel utilisé, en prenant soin de confiner les effluents générés par l'opération de nettoyage. Les éliminer selon la réglementation en vigueur.

Pour plus de détails, se reporter à la Fiche de Données de Sécurité.

AVERTISSEMENT

Toute reproduction totale ou partielle de cette étiquette est interdite.

Respecter les usages, doses, conditions et précautions d'emploi mentionnés sur l'emballage. Ils ont été déterminés en fonction des caractéristiques du produit et des applications pour lesquelles il est préconisé. Conduire sur ces bases, la culture et les traitements selon la bonne pratique agricole en tenant compte, sous la responsabilité de l'utilisateur, de tous les facteurs particuliers concernant l'exploitation, tels que la nature du sol, les conditions météorologiques, les méthodes culturales, les variétés végétales, la résistance des espèces… Le fabricant garantit la qualité du produit vendu dans son emballage d'origine et stocké selon les conditions préconisées, ainsi que sa conformité à l'Autorisation de Mise sur le Marché délivrée par les Autorités Compétentes françaises. Pour les denrées issues de cultures protégées avec ce produit et destinées à l'exportation, il est de la responsabilité de l'exportateur de s'assurer de la conformité avec la réglementation en vigueur dans le pays importateur.

PHILAGRO France – SAS au capital de 9 912 500 € - RCS Lyon B 389 150 582 - Parc d'Affaires de Crécy – 10A, rue de la Voie Lactée – 69370 Saint-Didier-au-Mont-d'Or – Tél. 04 78 64 32 64 – Fax 04 72 53 04 58 – PHILAGRO France est agréé par le Ministère de l'Agriculture sous la référence RH02089 pour la distribution de produits phytopharmaceutiques à destination des utilisateurs professionnels. Avant toute utilisation, assurez-vous que celle-ci est indispensable. Privilégiez chaque fois que possible les méthodes alternatives et les produits présentant le risque le plus faible pour la santé humaine et animale et pour l'environnement, conformément aux principes de la protection intégrée, consultez http://agriculture.gouv.fr/ecophyto. Pour les usages autorisés, doses, conditions et restrictions d'emploi : se référer à l'étiquette du produit, à www.phytodata.com et www.philagro.fr. Annule et remplace tout document antérieur de même nature. 06/2019